



**Circulaire n°5032 du 15/10/2014**  
**Bulletins de l'Enseignement fondamental spécialisé organisé par**  
**Wallonie-Bruxelles Enseignement**  
**Types 1, 2, 3, 4 et 8**  
**Année scolaire 2014-2015**

**Cette circulaire abroge et remplace la circulaire n° 4633 du 18/11/2013**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
  - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Enseignement fondamental spécialisé

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du
- Année scolaire 2014-2015

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite :
  - Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

Bulletins – type – spécialisé

**Destinataires de la circulaire**

- Aux directions des établissements dispensant l'Enseignement fondamental spécialisé organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement ;
- Aux directions des sections fondamentales spécialisées annexées.

**Pour information**

- Aux membres du Service d'Inspection de l'Enseignement spécialisé ;
- Aux membres du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'Enseignement spécialisé organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement ;
- Aux directions des Hautes Ecoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement ;
- Aux directions des Internats et des Homes d'accueil organisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement ;
- Aux directions des C.P.M.S. et C.P.M.S.S. organisés par Wallonie-Bruxelles Enseignement ;
- Aux directions du CAF et du CTP ;
- A la FAPEO ;
- Aux organisations syndicales.

**Signataire**

Ministre / Administration : Administration de l'Enseignement et de la Recherche scientifique  
Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Monsieur Didier LETURCQ, Directeur général adjoint

**Personnes de contact**

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Catherine GUISET	02/690 80 32	<a href="mailto:catherine.guisset@cfwb.be">catherine.guisset@cfwb.be</a>
Jean-Christophe WILEN	02/690 82 97	<a href="mailto:jean-christophe.wilen@cfwb.be">jean-christophe.wilen@cfwb.be</a>
Sabine HAOT	02/690 81 63	<a href="mailto:sabine.haot@cfwb.be">sabine.haot@cfwb.be</a>

Bruxelles, le 10/10/2014

La présente circulaire reprend, pour l'année scolaire 2014-2015, les modalités d'utilisation des bulletins - modèles A et B - pour l'enseignement fondamental spécialisé organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement.

Les modifications par rapport aux modalités de l'année 2013-2014 sont soulignées dans le texte.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCO.

## 1. Introduction

Le bulletin sert à informer l'élève et ses parents (ou les personnes responsables) à propos de son évolution sur les différents plans éducatifs.

Le bulletin doit toujours être en concordance avec les éléments repris dans le plan individuel d'apprentissage (P.I.A) et ne le remplace en aucun cas.

Le bulletin se présente sous deux formes :

- modèle A (généralement conçu pour l'enseignement de types 1, 3, 4, 5 et 8);
- modèle B (généralement conçu pour l'enseignement de type 2).

Le choix du modèle de bulletin se fait en fonction des compétences de l'élève.

## 2. Contenu

Les bulletins tiennent compte des données suivantes :

- l'appropriation des compétences transversales et disciplinaires ;
- l'attitude face au travail ;
- le comportement.

L'échelle des appréciations se présente comme suit :

<u>modèle A</u>		<u>modèle B</u>
<b>E</b>	Excellent = 18 → 20/20	Chemine avec beaucoup de facilité (TB)
<b>TB</b>	Très bon = 16 → 17/20	Chemine avec facilité (B)
<b>B</b>	Bon = 14 → 15/20	Chemine avec certaines difficultés (S)
<b>S</b>	Satisfaisant 12 → 13/20	Chemine avec beaucoup de difficultés (F)
<b>F</b>	Faible 10 → 11/20	
<b>I</b>	Insuffisant = moins de 10/20	

## 3. Périodicité

Par année scolaire (du 01/09 au 30/06), les bulletins seront remis aux élèves au terme de chacune des 4 périodes (congé d'automne, vacances d'hiver, vacances de printemps, vacances d'été). *Cette périodicité est fixée par le Règlement des Études du 17/2014.*

Remarque

Lorsque l'élève fréquente l'enseignement spécialisé pour la première fois, une synthèse commentée sur l'adaptation de l'élève à l'enseignement spécialisé fondamental est communiquée aux parents à la mi-novembre au plus tard. Cette communication peut se faire via le bulletin si celui-ci est distribué à cette date.

## 4. Présentation

Modèle A	Modèle B
<p><b>Première de couverture</b>            - Espace réservé à la photo de l'enfant (selon le choix de l'école et dans le respect de la réglementation du droit à l'image).            - Informations générales quant à :  <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'établissement fréquenté ;</li> <li>▪ le nom et le prénom de l'élève ;</li> <li>▪ sa date de naissance (éventuellement l'âge) ;</li> <li>▪ l'année scolaire ;</li> <li>▪ le nom du titulaire.</li> </ul> </p> <p><b>Page 1</b>            - Informations aux parents.            - Dates à compléter dès la première remise des bulletins.</p> <p><b>Page 2 à 4</b>            - Explications aux parents.</p> <p><b>Pages 6 à 7</b>            - Evaluation des compétences établies sous forme d'appréciations ou de cotes sur 20 (voir légende page 6).</p> <p><b>Pages 8 à 11</b>            - Avis et conseils de l'équipe éducative (titulaire et autres membres de l'équipe éducative avec nom, fonction et signature)            - Signatures → de la direction ;                              → <u>du titulaire</u> ;                              → des parents.            - Une page entière est réservée, par période, aux avis et conseils de l'équipe éducative.</p>	<p><b>Première de couverture</b>            - Espace réservé à la photo de l'enfant (selon le choix de l'école et dans le respect de la réglementation du droit à l'image).            - Informations générales quant à :  <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'établissement fréquenté ;</li> <li>▪ le nom et le prénom de l'élève ;</li> <li>▪ sa date de naissance (éventuellement l'âge) ;</li> <li>▪ l'année scolaire ;</li> <li>▪ le nom du titulaire.</li> </ul> </p> <p><b>Page 1</b>            - Informations aux parents.            - Dates à compléter dès la première remise des bulletins.</p> <p><b>Pages 2 à 5</b>            - Explications aux parents.</p> <p><b>Pages 6 à 9</b>            - Evaluation des compétences traduites en code couleur (voir légende page 9).            - Afin d'assurer une meilleure lisibilité, des pictogrammes ont été insérés en regard de chaque rubrique.            - Un espace est prévu après chaque rubrique pour éventuellement individualiser les commentaires.            - L'éducation par la technologie, l'éducation aux médias et la sécurité routière ne font pas l'objet de cours spécifiques mais sont abordées et évaluées au travers d'activités interdisciplinaires.            - Dans la légende, l'appréciation « faible » est représentée par une pastille orange (page 9).</p> <p><b>Pages 10 à 13</b>            - Avis et conseils de l'équipe éducative (titulaire et autres membres de l'équipe éducative avec nom, fonction et signature)            - Signatures → de la direction ;                              → <u>du titulaire</u> ;                              → des parents.            - Une page entière est réservée, par période, aux avis et conseils de l'équipe éducative.</p>

